

VOIRIE

Choix des entreprises : marchés à bons de commande 2015-2018

M. Navarre explique que le Conseil Municipal ayant validé la mise en concurrence entre entreprises par MAPA, il s'agit de retenir l'offre la mieux classée selon les critères prédéfinis d'analyse.

Le BM du 24 Janvier 2015 a pris connaissance de cette analyse, et du classement qui en découle. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS, la mieux disante.

Vote : Unanimité

PATRIMOINE

Occupation du domaine public communal : convention d'hébergement d'un équipement de télé-relèvement des compteurs gaz en hauteur

M. Navarre poursuit en expliquant que Gaz Réseau Distribution France (GRDF) engage un projet de modernisation de son système de comptage de gaz naturel, qui autorisera à relever, automatiquement et à distance, les consommations de gaz naturel.

Cette solution implique que GRDF puisse installer un concentrateur sur une propriété d'une personne publique répondant à certains critères techniques.

M. Navarre reprend les différents points constitutifs de la convention, et indique qu'il y aura un retour financier de l'ordre de 2.000 euros/ an.

Les Elus échangent autour de ce projet de GRDF, qui, s'il va dans le sens d'un suivi très précis des consommations, risque d'avoir des impacts sur l'emploi, et pose la question de l'utilisation des données individuelles récoltées en masse.

Vote :

Pour : 20

Absentions : 4 (Mmes Mathey, Chassagnol, Chettouh et Mahaut)

Contre : 1 (M. Bernard. Explication de vote : répercussion de ce système sur l'emploi)

URBANISME

Cession de la parcelle AD 683

Mme Mandon explique qu'une personne a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la Commune, et a accepté les conditions proposées (10 euros le m², validé par les Domaines, la proximité de cette parcelle avec le terrain appartenant déjà à la personne justifiant ce prix).

Il est donc proposé de valider cette cession pour un montant de 11.000 euros, d'autoriser le Maire, ou sa première adjointe de signer les actes, et de désigner Maître Fuzellier comme notaire pour les formalités afférentes

Vote : Unanimité

Cession des parcelles AD 681 et AD 682

Mme Mandon continue en présentant une seconde cession comparable à la précédente.

Le prix de vente de la parcelle de 311 m² sera de 1.555 euros.

Il est proposé les mêmes modalités pour cette transaction

Vote : Unanimité

Compte rendu d'affichage du Conseil Municipal du 29 Janvier 2015

PERSONNEL

Désignation de l'assistant de prévention

M. Le Maire explique que, au-delà de l'obligation légale, la commune souhaite se doter d'un Assistant de prévention actif, afin de dynamiser la politique de prévention des risques professionnels souhaitée par les élus.

Il rappelle rapidement le rôle de cet assistant.

Les Elus débattent sur la nomination d'un Assistant de prévention par le Conseil Municipal, et d'un second par le Conseil d'Administration du CCAS.

Il ressort que la nomination de l'assistant par le Conseil Municipal mentionnera la possibilité d'un travail coordonné avec l'Assistant que le CA du CCAS aura latitude de nommer.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Détermination du nombre de représentants du Personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT)

M. le Maire indique qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants du Personnel qui siègeront au CHSCT.

Les Elus auraient souhaité trois titulaires et trois suppléants, afin de mobiliser au mieux les agents, mais les organisations syndicales ne peuvent présenter que 2 titulaires et 2 suppléants.

C'est donc ce nombre de représentants du Personnel (2+2) qui est présenté au Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

Détermination des représentants de la collectivité au CHSCT

M. Le Maire demande, le nombre des représentants du Personnel étant fixé à deux titulaires et deux suppléants, s'il y a des Elus qui veulent être représentants au CHS-CT.

Les membres du Conseil souhaitent au préalable avoir en Bureau Municipal un rappel sur le rôle et le fonctionnement de cette instance avant de se positionner.

La question est donc retirée de ce Conseil, et sera reportée au suivant.

Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour l'acquisition d'instruments de musique

Mme Guillemat expose que, dans le cadre de la redynamisation de l'Ecole de musique, celle-ci prévoit d'acquérir des instruments de musique.

Le Conseil Général peut subventionner ces investissements à hauteur de 30%.

Il est nécessaire que le Conseil Muni pal autorise le Maire à solliciter ces financements pour préparer les dossiers.

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 22 H